LETTRE

DES

PROPRIÉTAIRES DU TROUPEAU DE NAZ

A M. le Comte de Polignac,

au sujet

DE SA REQUÊTE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR

LA NÉCESSITÉ DE LA PROHIBITION DES LAINES FINES ÉTRANGÈRES.

PARIS,

MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE), LIBRAIRE,
rue de l'Éperon-Saint-André, n° 7.

1827.

Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b28750895

LETTRE

DES

PROPRIÉTAIRES DU TROUPEAU DE NAZ

A M. LE COMTE DE POLIGNAC,

Au Sujet

DE SA REQUÊTE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR LA NÉCESSITÉ DE LA PROHIBITION DES LAINES FINES ÉTRANGÈRES.

Monsieur le Comte,

Le Mémoire que vous avez adressé à S. Exc. le Ministre de l'intérieur, sur la nécessité de la prohibition des laines fines étrangères, vient de nous tomber entre les mains....Il est fort question du troupeau de Naz dans ce Mémoire, et nous ne pouvons que vous remercier des éloges que vous voulez bien donner à nos produits... Il est vrai que ces éloges sont bientôt suivis de graves restrictions, lesquelles ne sont pas toujours très-bienveillantes..... Notre intention n'est point d'insister ici sur cette observation ; cependant, nous désirons, Monsieur le comte, que vous demeuriez bien persuadé qu'on peut ne pas partager vos opinions sur certaines doctrines agricoles et économiques, sans pour cela être dominé par des idées

qui ne seraient ni *nationales* ni *françaises*, et qui ne prendraient leur source que *dans des vues intéressées*. Nous croyons nous être trouvés jusqu'ici dans cette heureuse position de servir utilement et d'une manière efficace les intérêts généraux du pays, tout en recueillant pour nous-mêmes et pour nos enfans les fruits bien légitimes, sans doute, de nos efforts et de notre industrie. Les entreprises d'intérêt général et de prospérité publique qui portent avec elles les meilleures garanties de durée et de véritables succès, sont précisément celles qui sont essentiellement confiées à l'intérêt particulier : pour condition première et indispensable, il faut que cet intérêt particulier soit satisfait par des résultats positifs et matériels, dus à la vérité des calculs sur lesquels repose l'entreprise elle-même, et sans qu'elle ait besoin ni des secours ni de la haute protection du Gouvernement; non pas que nous voulions prétendre que les gouvernemens doivent s'interdire d'aider certaines branches d'industrie par des secours et des encouragemens de plus d'un genre; mais ces secours et ces encouragemens ne doivent être administrés qu'avec une grande prudence et beaucoup de discernement : car, outre qu'on risquerait de voir trop souvent la fortune publique s'associer à des entreprises hasardeuses, il serait encore à craindre que la prospérité factice d'un établissement qui ne se soutiendrait que par les largesses de l'État, ne fût pour l'industrie une dangereuse déception ou, au moins, un exemple peu concluant et tout-à-fait inutile.

Les questions qne vous abordez, Monsieur le comte, sont importantes et demandent à être traitées avec beaucoup de sang-froid.... La chaleur et l'assurance avec lesquelles vous les tranchez témoignent, sans doute, de votre

conviction bien sincère ; mais, nous vous l'avouons, elles seraient bien mieux justifiées à nos yeux, si les faits sur lesquels vous appuyez vos raisonnemens étaient exacts.... : or nous nous trouvons dans la rigoureuse nécessité d'en rejeter plusieurs, ainsi que les calculs qui les accompagnent.

D'avance nous avions réfuté et les uns et les autres dans nos écrits antérieurs, nous nous réservons de les réfuter de nouveau dans la deuxième partie de notre *Traité sur la laine et les moutons* : en attendant, nous jugeons utile d'indiquer ici sommairement les points sur lesquels portent vos erreurs les plus essentielles..

1°. Vous établissez que *les laines de Saxe, ou les laines de Naz, employées seules, ne peuvent fournir du drap de force suffisante pour entrer jamais dans la consommation générale, et que, dans tous les cas, la chose fût-elle possible, ce drap sortirait à trop haut prix pour être abordable.*

C'est une erreur, Monsieur le comte, et nous en sommes encore à comprendre comment on a pu vous donner, à ce sujet, d'aussi fausses informations, et comment vous avez pu être conduit jusqu'à soutenir que la laine de *Saxe* ou celle de *Naz* n'était pas *la laine du drap*, n'était *que le coloris qui procure un mérite extérieur, et qu'elle ne faisait qu'emprunter le mérite du fond, en volant le droit des gens, etc., etc.* La laine la *plus fine*, la *plus élastique*, la *plus souple*, est précisément celle qui doit faire le drap le meilleur et le plus durable (voyez, pour plus amples explications de notre opinion à cet égard, le *Premier chapitre, sixième section* du *Nouveau Traité sur la laine et les moutons, Huzard*, 1824).

On peut, avec la laine de *Naz* et celle de Saxe, *em-*

ployées seules, faire du drap très-léger comme du drap très-épais; tout dépend de la quantité de matière qu'on voudra y faire entrer, et nous posons en fait qu'une aune de drap de *Naz,* qui pèserait le même poids qu'une aune de drap fait avec une laine moins fine, l'emporterait incontestablement *sous le rapport de la durée.* C'est, au surplus, *sans aucun mélange* que MM. Cunin, Jourdain, Clerc neveu, et Aubée frères, ont fait leurs beaux et bons draps de Naz, et ce sont bien là des draps *français* et *très-français;* quant à leur prix, il doit nécessairement être plus élevé que celui de draps plus grossiers, la matière première se payant en raison de son mérite et de sa rareté : ainsi, par exemple, si on demande quarante francs de l'aune de drap fait avec votre prime lavée à chaud, vendue au prix de quinze francs le kilogramme, il ne faut pas s'étonner qu'on paie jusqu'à soixante et soixante-cinq francs le drap fait avec de la prime de *Naz* qui aura coûté *vingt-huit à trente francs le kilogramme, également lavée à chaud.* Efforçons-nous, Monsieur le comte, de créer en plus grande abondance cette précieuse matière première, et, nous n'en doutons pas, la valeur actuelle en baissera progressivement, ainsi que le prix des draps qu'elle sert à confectionner, lesquels deviendront alors plus *abordables;* mais il faudra s'attendre aussi à voir baisser proportionnellement les autres qualités moins belles et de laines et de draps... : car il existera toujours une différence très-sensible entre les premières et les dernières de ces qualités. Quant aux expériences officielles et comparatives que vous réclamez et auxquelles nous nous prêterons toujours avec empressement, déjà elles ont été faites et elles se renouvellent tous les jours, en présentant constamment les mêmes résultats : consultez, à cet égard,

MM. les manufacturiers les plus éclairés, et vous serez édifié.

2°. Vous vous persuadez que le propriétaire ou le fermier ferait un faux calcul, en cessant de viser à la haute taille des animaux et au poids de leurs toisons, pour s'attacher à produire de la laine superfine.

C'est une erreur, Monsieur le comte. Il y a profit très-réel et très-grand pour le fermier, comme pour le propriétaire, à améliorer les laines sans trop s'inquiéter de la taille de l'animal et du poids de sa toison. Le mouton à toison médiocre dépense autant et plus, et rend moins que le mouton *superfin*; la différence à l'avantage de ce dernier est énorme. Raisonner sur le poids en suint d'une toison, c'est adopter une base fausse; une toison de quatre à cinq livres en suint pourra donner après le lavage autant de laine et plus qu'une toison de huit à dix livres: tout dépend du degré de propreté et de la qualité, et il y a des laines (celles de Perpignan, par exemple) qui ne rendent pas vingt-cinq pour cent au lavage marchand, tandis qu'il en est d'autres (les laines de Naz notamment) qui rendent jusqu'à quarante-sept pour cent, même lavage, sans parler des beaux résultats qu'elles donnent au triage, en raison de la grande égalité des toisons dans toutes leurs parties. La France manque de laines superfines et de laines communes; elle ne peut avoir intérêt à produire ces dernières, l'éducation du mouton commun ne pouvant convenir qu'à des localités pauvres, comme les *Landes* et la *Sologne*, qui, à cause de l'humidité de leurs parcours, repoussent les mérinos, et le sol représentant presque par-tout ailleurs un capital trop élevé pour qu'on puisse s'y contenter d'un si chétif revenu : la France, en général, doit donc consentir

sans regret à recevoir de l'étranger ces laines grossières dites *laines à matelas;* quant aux laines fines, plus elles sont belles, plus elles valent, *et*, *toutes circonstances égales d'ailleurs,* on peut créer au même prix, c'est-à-dire sans plus de frais d'aucun genre, des toisons dont la valeur intrinsèque pourra varier dans une latitude au moins d'un à quatre. En effet, il est des laines mérinos en suint qui valent à peine vingt sous la livre; tandis qu'il en est d'autres qui se paient quatre fois autant et plus encore: or les mêmes ressources en fourrages et en parcours devant nourrir le même poids d'animaux et produire les mêmes quantités relatives de laine, de chair et de fumier, soit qu'on les obtienne *au moyen d'un plus petit nombre de gros animaux, ou d'un plus grand nombre d'animaux plus petits,* on peut, en s'attachant à créer de la plus belle qualité, doubler, tripler et quadrupler son revenu.

Mais est-il bien vrai que la plus belle qualité ne coûte pas plus à créer que la qualité médiocre? Nous ne pouvons que répondre affirmativement; car nous n'avons ouï dire nulle part que le foin et l'herbe que mange un mouton superfin vaillent davantage que le foin et l'herbe que mange un mouton grossier, ni que le mouton superfin en consomme une plus grande quantité relativement à son poids; et, d'un autre côté, nous ne voyons, ni sous le rapport des chances de maladies et de mortalité, ni sous celui des frais de garde et des facilités de logement, aucun avantage à faire produire par un petit nombre d'animaux plutôt que par un grand nombre la même quantité de chair, de laine et de fumier; et quant aux frais de premier établissement, *en acquisition d'étalons de distinction,* il nous paraît qu'il y aurait économie

à adopter notre système; car il n'est point dit qu'on ne puisse nulle part se procurer des étalons superfins de moyenne taille à moins de trois à quatre mille francs, prix auquel vous convenez que se sont élevés les gros béliers de Rambouillet.

Il paraît difficile d'obtenir *sur le même individu* tout-à-la-fois l'embonpoint, la haute taille et la superfinesse de la toison ; mais à quoi bon, nous vous le demandons, Monsieur le comte, s'efforcer de réunir tous ces avantages *sur le même animal?* Ne suffirait-il pas de les obtenir *sur la masse du troupeau?* Si l'on pouvait peser votre troupeau tout entier, c'est-à-dire additionner le poids de chaque bête en vie, et puis, d'un coup de baguette, lui substituer un autre troupeau *d'un poids total absolument égal*, mais composé d'animaux *superfins*, pesant individuellement, *comme ceux de Naz*, de *trente-cinq à quarante kilogrammes* pour les béliers, et de *vingt-cinq à trente* pour les brebis, tous bien portans, les béliers destinés à la monte ou à la vente, les brebis à la reproduction, et les moutons châtrés élevés et engraissés pour la boucherie (si toutefois la valeur de leurs toisons ne faisait pas trouver avantage à les laisser mourir de vieillesse à la bergerie); si, disons-nous, tout cela pouvait se faire subitement, pensez-vous que vous perdriez au change? Votre troupeau serait devenu plus nombreux sans doute, mais ne représentant que le *même poids en chair*, il ne consommerait pas davantage; vos moutons de soixante-dix à quatre-vingts livres, aussi gras et plus délicats que ceux de Rambouillet, rivaliseraient avec ceux des *Ardennes* et de *Présalé*; vos béliers, plus hardis à la lutte et portant d'ailleurs de magnifiques toisons, acquerraient une grande réputation et une grande

valeur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; enfin, vos laines entrant en concurrence, comme celles de Naz, avec les plus beaux produits électoraux, se vendraient au même prix. Bien plus, Monsieur le comte, votre même poids d'animaux étant subdivisé en un plus grand nombre d'individus, il y aurait augmentation d'étendue de la surface produisante, c'est-à-dire de la peau, véritable mesure de la production de la laine, toutes circonstances égales d'ailleurs, et vous récolteriez réellement une plus grande quantité de cette belle laine qui se vend à si haut prix.

Les bouchers, il est vrai, préféreront toujours les gros moutons aux petits, au moins tant qu'on comptera les bêtes à l'octroi, au lieu de les peser, attendu qu'un mouton de Rambouillet ne paie pas plus qu'un mouton de Sologne; mais cette circonstance, qui est un des plus grands obstacles que rencontre en France l'amélioration des laines, mais que tout annonce ne devoir pas subsister plus long-temps sous un Gouvernement éclairé, ne donne qu'une apparence d'avantage aux races de haute taille : car cette augmentation de taille et d'embonpoint ne peut être achetée que par une augmentation proportionnelle dans les frais de nourriture. D'un autre côté, on ne peut comparer les bénéfices à poursuivre sur la production de la viande de boucherie à ceux que présente la production de la laine superfine, puisqu'un gros mouton qu'on ne tue qu'une fois et qui aura coûté beaucoup plus qu'un autre à nourrir, ne pourra jamais valoir plus du double; tandis qu'une toison superfine qui se reproduira pendant plusieurs années de suite pourra, chacune de ces années, valoir plusieurs fois autant qu'une autre plus grossière, sans avoir coûté davantage. En voilà assez, Monsieur le comte, pour vous

convaincre *qu'il vaut mieux s'attacher à faire de la belle laine que de viser à engraisser de gros moutons*. Nous ne pouvons, pour explications encore plus détaillées, que nous en référer à ce que nous avons dit sur cette question de taille, dans notre *Traité précité*, dans le troisième *Bulletin de la Société d'amélioration des laines*, dans notre *Lettre à M. le marquis Lullin de Châteauvieux* (*Bibliothèque universelle, Genève, mars* 1827), et dans nos autres écrits. Si, au surplus, les expériences que vous projetez, au moyen des béliers de race de *Naz* que vous tenez de la munificence royale, sont bien conduites, vous ne tarderez pas à reconnaître par vous-même la vérité de nos assertions, et le peu d'exactitude des calculs auxquels vous vous livrez au sujet du produit de nos animaux; si vous nous faisiez l'honneur de venir nous visiter à Croissy, nous vous ferions toucher au doigt les erreurs palpables de ces calculs, auxquels nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter ici davantage.

3°. Vous déplorez le sort de l'agriculture française et vous êtes convaincu qu'elle ne peut décidément pas lutter contre les avantages que possèdent les contrées étrangères : nous aussi, Monsieur le comte, nous nous affligeons de la dépréciation qui pèse sur les produits du sol et notamment sur les laines; mais, d'abord, nous ne trouvons pas cette dépréciation aussi générale que vous le pensez, et nous connaissons des agriculteurs qui ont su y échapper : Rambouillet n'a vendu que vingt-six sous la livre de ses laines en suint, Perpignan encore moins; beaucoup de propriétaires n'ont reçu que des prix plus bas encore; il en est qui ne peuvent prétendre, pour de la laine métissée, à plus de quinze à seize sous...; mais à côté de cela, nous ne serions point embarrassés

de vous citer des propriétaires qui ont vendu et vendent encore à trente, quarante, cinquante sous, trois francs, quatre francs et plus *la livre en suint!*... Comment font-ils donc ceux-là? La réponse sera toute simple : ils font de la laine réellement *superfine*, bien propre et de bonne nature; des toisons bien égales et légères : ils ne cherchent pas à vendre du fumier, du suint et du sable pour de la laine; ils dépensent moins et récoltent davantage; ils sont contens et trouvent que l'éducation d'un troupeau superfin est la plus belle spéculation agricole qu'on puisse citer. Essayez de faire comme eux, Monsieur le comte, et peut-être aurez-vous moins à vous plaindre.

Les propriétaires qui vendent si mal n'ont-ils d'ailleurs rien à se reprocher? Qu'ont-ils fait pour mériter les prix élevés auxquels ils prétendent? Ont-ils cherché à perfectionner leurs produits? Ont-ils appris à classer leurs troupeaux, à distinguer les bêtes qui leur rendent de celles qui leur coûtent, à choisir l'étalon? Se sont-ils attachés à connaître les caractères et les qualités de laine qu'il y a bénéfice à produire? Ont-ils étudié les circonstances de leurs localités, de manière à savoir quel système devait leur être le plus approprié? Se sont-ils proposé un but bien fixe et ont-ils mis de la suite et de la persévérance dans leurs efforts pour l'atteindre? Les besoins des fabriques sont aussi variés que leurs produits; il ne faut pas à Reims la même nature de laine qu'à Sedan ou à Elbeuf : les propriétaires ont-ils visé à satisfaire spécialement aux demandes de telle ou telle de ces fabriques? S'il est vrai que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas d'autres voies d'amélioration, pas d'autre chemin pour arriver au profit que l'emploi de ces pratiques au moyen desquelles on donne à la toi-

son un poids excessif en la chargeant de suint, de fumier et de sable ; s'il est vrai qu'un grand nombre ne visent qu'à faire des moutons de boucherie sans s'inquiéter si leur laine gagnera ou non en qualité ; s'il est vrai que ceux-mêmes qui se piquent d'améliorer se font trop souvent illusion sur le véritable mérite de leurs produits et, faute de vouloir s'instruire de ce qui reste à faire, croient fermement être arrivés au *nec plus ultrà* du perfectionnement, quand ils en sont encore à une très-grande distance ; si tout cela est vrai, Monsieur le comte, comment ces remarques n'ont-elles pas trouvé une petite place dans votre Mémoire, au nombre des causes qui influent sur la dépréciation de nos lainages ? Ne doit-on pas aussi tenir quelque compte des conséquences inévitables de la crise commerciale et industrielle qui a affligé l'Europe entière depuis bientôt deux ans ? Le commerce et, par conséquent, la production des laines, pouvaient-ils espérer d'échapper à la souffrance commune ? Et si cette crise ne doit être que passagère ; si nous pouvons espérer de voir le cours des étoffes et de la matière première s'améliorer prochainement, en même temps que se relèvent peu-à-peu le crédit et la confiance, serait-ce le cas d'argumenter de l'état actuel des choses, pour réclamer des mesures administratives dont l'effet s'étendrait bien au-delà des circonstances qui auraient paru les justifier ?

Toutefois, quelles que soient les causes du mal, nous ne nierons pas qu'il existe..... ; mais nous n'irons pas chercher le remède là où il vous paraît être, dans une *prohibition*. Nous nous garderons bien de solliciter une pareille mesure, malgré qu'elle serait évidemment, au moins pour le moment, dans notre intérêt particulier,

puisqu'elle délivrerait la pile de Naz, sur les marchés de Sedan et de Louviers, de toute concurrence de la part des laines électorales.....; nous portons nos vues plus loin. Nous considérons que les intérêts de notre agriculture et ceux de nos fabriques sont intimement liés, et que tout ce qui nuira à ces dernières tournera immédiatement au détriment de la première; que si, par une suite de fausses mesures, telles que celles que vous conseillez, nous voyons nos manufacturiers du premier ordre abandonner le pays et porter au dehors leurs ouvriers, leurs machines et leur industrie, nous ne trouverons plus à qui vendre au dedans nos laines superfines, les seules que nous ayons bénéfice à produire, et que nous serons obligés de les envoyer aussi au-delà des frontières : nous sommes donc d'avis que nos fabriques soient constamment soutenues et protégées, parce que ce sont nos débouchés naturels et les seuls à notre portée immédiate. Les laines superfines leur sont nécessaires pour soutenir leur réputation : c'est avec leurs plus beaux draps qu'elles font passer par assortimens leurs draps inférieurs; qu'elles cessent de rivaliser avec les Anglais et les Belges pour les plus belles qualités, et les Belges et les Anglais s'empareront incontinent de la vente des qualités secondaires; les marchés étrangers une fois interdits à notre draperie, qui est-ce qui soutiendra le zèle de l'amélioration à l'intérieur? Les tailleurs, de la fâcheuse influence desquels vous vous plaignez déjà avec raison, trouveront de plus en plus commode et lucratif de faire accepter au consommateur du drap qui n'aura que l'apparence de la beauté et de la bonté, et qu'ils intituleront de première qualité, tandis qu'il ne sera que de troisième ou quatrième : les commandes en

fabrique ne seront faites que dans cette vue; le mal que vous reconnaissez, mais auquel vous proposez des remèdes si peu applicables, ne fera que s'aggraver en raison du perfectionnement toujours croissant des apprêts; les primes les plus ordinaires seront encore trop belles et trop chères; elles perdront bientôt le peu d'emploi qu'elles ont encore; le mouvement rétrograde sera général; l'agriculture, désespérant tout-à-fait de voir récompenser, par une élévation de prix, ses succès dans l'amélioration, n'entretiendra des bêtes à laine que comme machines à fumier, sans s'inquiéter de leurs toisons, qui seront toujours assez belles pour le prix qu'on en donnera; elle sera la première à souffrir des effets de ce découragement, et tout cela sera dû, Monsieur le comte, à votre système, qui tend à tuer toute émulation et toute concurrence. Si, au contraire, nos fabricans continuent à soutenir la lutte contre leurs rivaux du dehors, il se fera encore de beau drap en France; le goût s'en maintiendra, il s'étendra même nécessairement; mais pour cela, il leur faudra de la belle matière première. Si la France en manque, il faudra qu'elle s'efforce à en créer, ou qu'elle consente à en tirer du dehors; rien ne s'opposant à ce qu'elle en fournisse elle-même, elle sera continuellement incitée à chercher dans cette production une ressource pour son agriculture languissante; encouragée par les succès que nous osons lui promettre, elle satisfera bientôt à ses propres besoins, et rien ne l'empêchera d'aller ensuite porter, tout près d'elle, sur les marchés d'Angleterre et de Belgique, ses belles qualités, en concurrence avec celles que ces pays de grande fabrication tirent à grands frais des contrées les plus lointaines; au lieu de rétrograder dans les

voies du perfectionnement, on marchera en avant, et dans cette branche d'industrie comme dans toutes les autres, les plus habiles et les plus soigneux seront *le plus tôt* et *le mieux* récompensés. Joignez-vous donc à nous, Monsieur le comte, pour exciter le zèle de nos producteurs; osons envisager en face les dangers dont vous nous menacez de la part des contrées étrangères, et avant de nous renfermer dans nos lignes, en fuyant le combat, assurons-nous au moins que décidément nous ne pouvons plus tenir la campagne. Nos draperies se vendent encore à Bruxelles, à Francfort, à Leipsick, à Genève, à Turin, à Milan, à Naples, à Londres même, à Saint-Pétersbourg, en Amérique et en Chine; ne nous hâtons pas trop, Monsieur le comte, d'abandonner ces postes avancés, ce serait peut-être nous préparer de grands regrets pour l'avenir..... Voyons d'abord à quel prix se paient encore, à l'heure qu'il est, en Belgique et en Angleterre, les beaux lainages de Saxe, malgré qu'ils n'aient pas à acquitter, à l'entrée dans ces pays, un droit de 33 p. 100 de leur valeur.... : ces prix sont tels, qu'à notre avis notre agriculture se réjouirait de pouvoir en obtenir de pareils, et qu'elle trouverait là des encouragemens bien autrement efficaces que ceux que vous sollicitez pour elle.... Oui, Monsieur le comte, vos premières primes, que nos fabricans, *coalisés* ou *non*, s'obstinent à ne pas vouloir vous payer plus de quinze francs le kilogramme, lavées à chaud, tâchez de les faire traiter *à froid* et à la manière des laines de *Naz* ou de *Saxe;* envoyez-les à Londres; *faites-les reconnaître comme aussi belles que les électorales*, et on vous les paiera jusqu'à dix schellings la livre anglaise; ce qui, tout calcul fait, reportera à plus de *trente francs*

votre kilogramme lavé à chaud : là-dessus vous aurez à payer quelques frais de transport et de commission ; mais la marge est telle, que le foin que vous aurez fait manger à vos moutons vous ressortira encore à très-beau prix. Que tous nos propriétaires fassent comme vous, et peut-être verrons-nous l'Allemagne trembler pour les importans débouchés qu'elle exploite si à son aise. Mais sans aller si loin, Monsieur le comte, veuillez vous adresser à nous-mêmes, et nous nous engageons solennellement et d'avance à vous procurer, pendant dix ans, si vous le désirez, acheteur pour vos laines au prix de trois francs cinquante centimes la livre en suint, tout en laissant encore à cet acheteur une marge de bénéfice dont il sera très-satisfait, pourvu que vous vous engagiez de votre côté à ne lui livrer que des toisons superfines, aussi belles et *d'aussi bonne nature* que celles de *Naz* ou de *Saxe*. Vous pouvez facilement obtenir des toisons qui remplissent ces conditions, et qui pèsent en moyenne environ cinq livres en suint : cela vous fera par toison dix-sept francs cinquante centimes. La majeure partie du territoire français peut produire cette toison pour moins de dix francs (tout largement calculé pour frais de nourriture, garde, logement, litière, etc.); le produit net, si vous pouvez convenablement choisir votre localité, sera donc, pour la laine seulement, de. . . . . 7 f. 50 c.

Le fumier de chaque bête ne peut guère être évalué à moins de.	3 »
et le croît à moins de.	2 »
(toute déduction faite relativement à la proportion des bêtes oisives du troupeau.)	
En tout.	12 f. 50 c.

ce qui vous assurerait pour vos *onze mille bêtes* un revenu annuel de *cent trente-sept mille cinq cents francs*, tout en laissant à votre acheteur un bénéfice qui ne serait pas non plus à dédaigner, et sans parler des ventes, à de hauts prix, d'animaux de reproduction, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ventes à l'importance desquelles il serait difficile d'assigner des limites.

Mais revenons-en, Monsieur le comte, à ce qui touche aux avantages qu'ont sur nous les contrées étrangères pour créer de la laine à bon marché..... Nous avons vu tout-à-l'heure que la laine véritablement belle se vend encore par-tout à très-haut prix, même à l'étranger : maintenant, quels que soient les efforts que font actuellement les pasteurs de Crimée et de la Nouvelle-Hollande, efforts qu'il ne faut pas perdre de vue, sans doute, puisqu'ils doivent toujours être pour nous un motif d'émulation; quels que soient même leurs succès, nous croyons pouvoir vous rassurer, jusqu'à un certain point, sur les conséquences que notre agriculture peut avoir à en redouter : ces contrées sont si lointaines, que les laines qui en proviendront arriveront toujours surchargées de frais considérables de transport, de primes d'assurances proportionnées aux risques de mer et aux chances d'avaries, de commission d'achat ou frais d'agence toujours onéreux à d'aussi grandes distances, de pertes sur les changes, longueurs de temps, frais et commissions de vente, etc., etc. Les laines d'Allemagne ont elles-mêmes à supporter la plupart de ces frais, quoique dans une proportion moins grande; et puis, sont-elles réellement produites à aussi bon marché que vous l'annoncez ? Nous ne pouvons le croire; car, si vous exceptez les vastes plaines de la Hongrie, lesquelles offrent,

il est vrai, des parcours très-peu coûteux, mais qui opposent en revanche à l'amélioration de grands obstacles de plus d'un genre, vous verrez qu'en Saxe, en Silésie, en Moravie, en Bohême, en Prusse, en Bavière, en Wurtemberg et en Suisse, le sol représente, à peu de de chose près, un capital aussi élevé que celui d'un grand nombre de localités de notre territoire, précisément les plus favorables à l'entretien de moutons superfins. Tous ces pays sont très-peuplés et très-avancés en industrie et en civilisation; l'aisance et ses exigences y ont fait assez de progrès pour que les terres et leurs produits de tout genre y aient pris une valeur relative considérable; les impôts n'y sont point aussi légers qu'on le pense; les droits de parcours n'y existent nulle part, à notre connaissance, et cependant ces différens États d'outre-Rhin trouvent dans l'éducation des troupeaux la source de leur principale richesse territoriale. Quant à l'*Espagne,* elle est un exemple frappant de la vérité de nos raisonnemens : dans ce malheureux pays, le producteur vend ses laines à raison de quatre à cinq sous la livre; les frais de toute espèce dont ces laines sont chargées avant d'arriver en France, et les droits qu'elles acquittent à l'entrée, ne les portent guère à plus de quinze à seize sous. Voilà certainement, Monsieur le comte, quelque chose d'effrayant, et vous allez croire que nos fabricans vont se précipiter sur ces laines à bon marché, et qu'ils les enlèveront toutes avant de songer aux nôtres..... Eh bien! il n'en sera rien ; la masse des laines françaises, les vôtres, les nôtres, celles de Saxe conserveront leur prix, et les magasins qui se seront remplis de laines d'Espagne se videront avec peine et au rabais, et nous finirons peut-être par entendre

dire que les spéculateurs, qui avaient fondé leurs calculs sur le taux si bas de la production, ont fait de très-mauvaises affaires. C'est qu'il ne s'agit pas seulement de lutter *par le bon marché*, il faut encore rivaliser *par la qualité*..... : or, sous ce dernier rapport, pour peu que nous y prenions du soin, nous n'aurons pas de longtemps à craindre les efforts de l'Espagne et même ceux des propriétaires du Steppe; nous avons suffisamment d'avance sur eux, et si nous nous laissons dépasser, ce sera notre faute.

Au surplus, Monsieur le comte, nous serons moins absolus que vous dans l'indication des mesures de douanes les plus propres à remédier au mal présent; et pendant que vous réclamez avec tant d'insistance la prohibition sans restriction, nous n'irons pas jusqu'à demander une entière exemption de droits; non certes, et c'est ici le cas de se maintenir dans un juste milieu..... Tâchons de calculer l'élévation du droit de manière à ce que la balance des *prix de revient à qualité égale* soit encore en notre faveur; mais sachons recueillir les fruits si précieux de la concurrence et de l'émulation, et faisons en sorte que la protection des douanes ne serve pas seulement à encourager l'apathie, l'ignorance ou les faux calculs de nos producteurs; qu'ils soient constamment excités à mieux faire par la perspective des efforts de leurs rivaux et par la crainte de les voir obtenir la préférence sur nos propres marchés. Nos fabricans, d'ailleurs, n'hésiteront jamais à payer quelque chose de plus une laine qu'ils trouveront plus à leur portée, dont ils connaîtront l'origine, qui n'aura passé qu'en peu de mains avant d'arriver dans les leurs, et dont ainsi le traitement et le condi-

tionnement présenteront toujours plus de garantie, de droits à la confiance, en raison de la proximité de la source et de la responsabilité plus immédiate des expéditeurs. Sous tous ces rapports, la laine française jouira toujours en fabrique d'une faveur réelle, et dont il faut tenir compte.

Nous venons de voir que les laines d'Espagne, quoiqu'à beaucoup meilleur marché que la généralité des laines de France, sont délaissées à côté de ces dernières; on peut en conclure qu'il est des qualités pour lesquelles la France, l'emportant décidément, pourrait, dès-à-présent, lutter sans crainte même avec des droits beaucoup moins élevés que ceux du tarif actuel, et l'on en demeure de plus en plus convaincu quand on voit le droit de trente-trois pour cent être déjà prohibitif pour tout ce qui s'appelle *laines fines intermédiaires,* qualités dont nous sommes abondamment pourvus à l'intérieur. Si vos laines, Monsieur le comte, sont rangées dans cette classe, vous avez dejà obtenu tout ce que vous demandez; car il n'en entre que peu ou point de cette sorte, et il n'y a, en fait de laines fines, que *les primes électorales* qui puissent, à l'heure qu'il est, supporter le droit de trente-trois pour cent, parce qu'elles manquent en France : or, celles-là ne vous feront pas concurrence à vous.....; qu'elles entrent ou qu'elles n'entrent pas, vous n'en vendrez les vôtres ni un sou de moins ni un sou de plus, puisque ce sont deux qualités différentes, qui ne peuvent se remplacer l'une par l'autre. Si notre voix pouvait se faire entendre, il en serait bientôt de ces qualités superfines comme des autres; la France en produirait en abondance, et les étrangers n'enverraient pas, comme on dit, *de l'eau à la rivière.* La prohibition que vous sollicitez se trouverait ainsi

tout naturellement obtenue sans violenter les intérêts de personne.

En résumé, Monsieur le comte, l'agriculture française, en ce qui concerne la production des laines, est encore aujourd'hui loin de pouvoir se passer de la protection des douanes; elle a fait fausse route en s'attachant à la haute taille des animaux et au poids excessif de la toison; elle a besoin de revenir à un meilleur système : elle doit donc être traitée, pour long-temps encore, comme une industrie naissante, qui demande à se développer et à acquérir la plénitude de ses forces avant de s'exposer à la lutte avec ses rivaux.... Qu'elle dise combien d'années il lui faut encore pour que ses produits puissent rivaliser de qualité avec les produits étrangers, et qu'on lui accorde le temps qu'elle demandera et plus encore; mais qu'on l'avertisse d'avance que, passé ce temps, on lui retirera peu à peu au moins une partie des avantages dont elle aura joui aux dépens, peut-être, de plusieurs autres importantes branches d'industrie, et aux dépens sur-tout de la masse entière de la population, dont les intérêts ne pourraient être, à tout jamais, sacrifiés à ceux d'une seule classe de propriétaires.

La perspective des efforts qu'on fait à l'étranger, et des succès qu'on y obtient dans l'éducation des troupeaux, loin de nous décourager, doit au contraire exciter de plus en plus notre zèle; car, si nous ne voulons pas renoncer absolument aux avantages que retire l'agriculture de l'entretien des moutons, chose impossible en soi, nous n'avons qu'un seul moyen de rendre cette industrie profitable, c'est de viser sans relâche à la perfection des produits, et c'est précisément dans ce genre de lutte que nous conserverons toujours des avantages qu'on ne peut

nous enlever. Nos troupeaux, moins nombreux, peuvent être mieux soignés : nous sommes à portée des pays de grandes fabriques, et nous avons, par conséquent, en notre faveur une grande économie de temps et de frais, soit de transports, soit de relations commerciales, frais toujours très-coûteux quand il s'agit de traiter avec des contrées lointaines.

L'amélioration promet encore à l'agriculture des bénéfices réels, attendu le haut prix dont jouissent les belles matières premières, *au dehors comme au dedans.* La majeure partie de notre territoire peut créer de la laine superfine à très-bon marché... ; si on ne sait pas le faire, qu'on apprenne.... Il existe des propriétaires qui se trouvent, à l'heure qu'il est, très-satisfaits du revenu qu'ils tirent de leurs troupeaux : ils sont en petit nombre, il est vrai ; mais rien n'empêche que d'autres réussissent comme eux... Qu'on s'enquière de la marche qu'ils ont suivie, et qu'on essaie de les imiter.... Quoi qu'il puisse arriver, on ne peut que bien faire en améliorant ses produits ; car les belles qualités auront toujours la préférence, *à prix égal,* sur les qualités inférieures, et *elles ne coûtent pas davantage à produire.* Et quand même il serait démontré que l'agriculture ne peut plus faire de la laine qu'*avec perte,* pense-t-on qu'elle puisse pour cela cesser d'en faire ? Ne faudra-t-il pas toujours, comme nous l'avons déjà répété avec M. de Châteauvieux, *à la terre du fumier, comme à la population des alimens et des vêtemens ? Il ne s'agira pas alors de gagner le plus, mais de perdre le moins.* Or, peut-on douter que celui qui produira sans plus de frais le meilleur et le plus beau ne soit pas celui qui perde le moins ? Les troupeaux superfins, soyez-en persuadé, Monsieur le comte, au-

ront toujours et en toutes circonstances un immense avantage sur les autres, et les bergeries qui leur servent d'abri seront, de toutes, les dernières à se fermer.

Il nous resterait, Monsieur le comte, à discuter avec vous les bases sur lesquelles vous fondez votre opinion, en ce qui touche, en général, le système prohibitif, ses conséquences à l'égard de plusieurs des principales branches de notre commerce d'exportation, et le plus ou moins de craintes à concevoir des représailles de l'étranger....; nous pourrions vous dire, à ce sujet, que les yeux les moins clairvoyans commencent à apercevoir, dans un avenir plus prochain qu'on ne le pense, le triomphe de certains principes qui paraissent devoir régir dès ce moment la politique commerciale de l'Angleterre, et même celle de toutes les autres grandes puissances, et que la force des choses ne permettra probablement à aucune d'elles de s'enfermer dans ses barrières, en refusant tout échange de produits avec ses voisins....; mais, comme vous le dites fort bien, c'est, pour tout cela, au temps qu'il faut en appeler..., c'est lui qui jugera les calculs et les doctrines.

Nous n'avons point prétendu, d'ailleurs, traiter ici à fond la grande question qui nous occupe; notre but a seulement été de montrer que plusieurs de vos principaux argumens n'étaient que spécieux et n'avaient trop souvent pour base que des faits absolument inexacts; d'autres portant avec eux leur propre réfutation, nous n'avons pas jugé nécessaire de les combattre.

Nous avons pu craindre que votre Mémoire ne fît quelque impression sur cette partie du public qui n'a pas fait une étude spéciale de ce qui touche aux intérêts de notre industrie agricole et manufacturière, et que l'Ad-

ministration elle-même, trompée par de fausses apparences, ne fût induite à prendre des mesures peu propres à remédier au mal, ou qui n'auraient fait que l'aggraver... Voilà, Monsieur le comte, ce qui nous a déterminés à vous adresser cette lettre; nous ne pouvons que rendre pleine justice à vos excellentes intentions, et nous conservons l'espoir que vous reconnaîtrez pareillement la pureté des nôtres. C'est du choc des opinions que jaillit la lumière, et plus que jamais nous avons besoin aujourd'hui d'éclaircir les questions que vous avez abordées; l'intérêt qu'on a semblé mettre à ces questions est déjà d'un favorable augure, et la discussion qui s'est élevée entre nous ne restera peut-être pas sans fruit.

Veuillez agréer, Monsieur le comte, l'expression de nos sentimens de haute considération.

Les Directeurs de l'Association rurale de Naz,

F. GIROD (de l'Ain);

Vicomte PERRAULT DE JOTEMPS.

Croissy par Chatou (Seine-et-Oise), le 4 septembre 1827.

IMPRIMERIE
DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n°. 7.